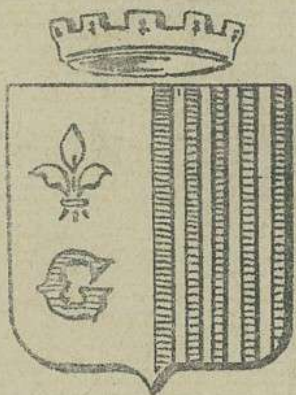


LA TRIBUNE DE GUILLAUMES



DIRECTEUR
DE LA PUBLICATION
D. M. DURANDY
MAIRE
DE GUILLAUMES

BULLETIN D'INFORMATION
DU CONSEIL MUNICIPAL



Dépôt légal n° 12165

Nous vous prions d'excuser le retard de ce numéro dont les raisons vous seront données plus loin.

Désormais, la Tribune de Guillaumes paraîtra quatre fois par an :

1er janvier - 1er avril - 1er juillet - 1er octobre

Le prix annuel de l'abonnement sera de 10 frs.

Les abonnés ayant un trop-versé seront exonérés de cette somme pour l'abonnement de 1968.

La Tribune de Guillaumes paraîtra sous un aspect différent et sera principalement consacrée :

- à la relation de l'Administration Communale, ce qui intéressera surtout les habitants de notre Cité,

- aux nouvelles familiales destinées aux originaires et aux amis de Guillaumes vivant à l'extérieur de nos murs,

- enfin, à l'Histoire et à la petite Histoire particulièrement intéressantes dans cette Cité dont le passé remonte très loin.

D'autres rubriques seront peut-être ouvertes, en particulier, nous souhaiterions pouvoir créer une Tribune Libre à laquelle nous aimerions que certains de nos lecteurs participent.

=====

L'EDITORIAL DU MAIRE

Depuis le mois de juillet, deux faits importants doivent être relatés dans cet éditorial de la Tribune de GUILLAUMES :

Monsieur R.G. THOMAS a été nommé Préfet des A.M. Il est arrivé à Nice avec l'auréole d'un grand administrateur, ayant déjà donné des preuves plus que convaincantes de ses grandes capacités. Je suis certain que le choix de Mr Christian FOUCHET, Ministre de l'Intérieur, est pleinement justifié.

Si M.le Préfet est avant tout le représentant du pouvoir central dans le département des A.M, ma qualité de Maire attire particulièrement mon attention sur le rôle de tuteur qu'il doit exercer envers tous les Maires et tous les conseils municipaux de ce département.

Ayant eu l'honneur d'être reçu par deux fois dans son cabinet, j'ai été frappé par sa grande courtoisie. J'ai trouvé chez lui une compréhension avisée, même pour nos questions communales relativement modestes, si on les compare aux grands problèmes d'aménagements du territoire dont il a la charge de coordination dans l'ensemble de notre département. C'est pourquoi, je suis certain qu'il saura comprendre et conseiller tous les maires, y compris ceux, qui comme moi, qui n'ont la charge que d'une petite commune, chef-lieu de Canton.

Sa promotion à Nice me donne beaucoup d'espoir, et je tiens à lui dire combien la population de GUILLAUMES et son Conseil Municipal seraient heureux de recevoir bientôt sa visite.

Le deuxième fait important a été les élections cantonales du 24 septembre avec leur conclusion sans équivoque dans le canton de GUILLAUMES. Monsieur Charles GINESY a été facilement réélu dès le 1er tour.

Dans l'ensemble de la France ces élections ont été caractérisées par un abstentionnisme très important, particulièrement dans les centres urbains; tandis que dans les cantons ruraux le corps électoral a fait preuve de sa fidélité habituelle pour choisir les candidats désignés pour siéger au sein de l'Assemblée Départementale.

A notre époque où les Transports ne sont plus ce qu'ils étaient, en raison de la révolution apportée dans ce service par les moteurs à explosion et à réaction, il est certain que l'électeur urbain a plutôt tendance à porter son intérêt sur les problèmes régionaux et nationaux plutôt que sur ceux du département. Mais, dans les petites communes, il en est tout autrement. Le conseiller général conserve encore ses nombreuses prérogatives, et il constitue un échelon qui n'est pas encore remplacé dans l'administration des collectivités locales. C'est pourquoi les électeurs et les électrices du canton de GUILLAUMES ont eu raison de répondre en grand nombre à l'appel des candidats en présence.

Les résultats de ces élections, vous les connaissez, et je ne veux pas reprendre le détail des chiffres de l'expression populaire. M. GINESY a été réélu avec une majorité absolue dans toutes les communes. C'est un fait qui peut déplaire à certains, mais qu'il faut cependant reconnaître avec objectivité. Pourtant, dans certaines communes

du canton, une tendance oppositionnelle devait en principe, se manifester. Mais, pratiquement, il n'en a rien été. Le corps électoral a voulu maintenir ce qui existe et il a voulu aussi manifester un désir de collaboration et d'union avec le Conseiller Général sortant et entre toutes les communes du canton.

En ce qui concerne ma position dans cette élection, j'ai exposé mon point de vue au cours de la réunion électorale tenue par M. GINESY à la Mairie, le vendredi 22 septembre et que j'avais l'honneur de présider.

Pour ceux qui n'y assistaient pas, je rappelle brièvement ce que j'y ai dit. Depuis que je suis Maire, j'ai toujours pensé que l'union de Guillaumes et de Péone était indispensable si l'on voulait mener à bien l'Aménagement de Valberg, cette dot pleine de richesse que possède ces deux Communes.

Pour parvenir à cette entente, je pensais, il y a trois ans qu'un autre que moi-même à la tête de la Commune serait mieux placé. C'est la raison pour laquelle j'avais sincèrement décidé de ne pas demander le renouvellement de mon mandat lors des dernières élections municipales. Cette décision s'étant avérée impossible, j'ai été de nouveau réélu Maire.

Très sensible à ce grand honneur, j'ai voulu être logique avec moi-même et mettre tout en oeuvre pour arriver à une bonne entente entre nos deux collectivités.

De part et d'autre, chacun y mettant du sien, nous avons pu promouvoir l'Entente Intercommunale Péone-Guillaumes qui a déjà porté ses fruits.

Je suis heureux de constater à la lecture du scrutin du 24 septembre que la population de Guillaumes a largement suivi et son Maire et la majorité de son Conseil Municipal.

En terminant, j'adresse mes sincères félicitations à M. Charles GINESY, pour son brillant succès.

Je lui demande de persévérer comme moi-même dans ces nouveaux rapports de bonne entente entre les deux communes et de tenir compte du désir qui s'est manifesté le 24 septembre dans toutes les communes du canton pour créer un climat d'union et de collaboration.

Je suis certain que tel est d'ailleurs son point de vue.

-

SUR UN FAIT PERSONNEL

J'ai reçu le 4 juillet une lettre adressée par M. René ROBERT dont je vous donne lecture:

Guillaumes le 4 Juillet 1967

Monsieur le Docteur Maurice
Durandy, Maire de Guillaumes

Monsieur le Maire

Je vous informe par la présente que j'ai remis hier les clés de la mairie, à la secrétaire de Mairie et que j'ai procédé à la liquidation des derniers encaissements concernant les abonnés à la Tribune de Guillaumes, que j'avais fait ces temps ci (Montant 505 frs).

En effet j'ai estimé qu'après toutes les mesures que vous avez prises à mon égard ces temps derniers, en particulier la suppression du courrier qui ne me permet plus par suite de suivre les affaires, enlevaient totalement toute substance à mes fonctions d'adjoint administratif, alors que pendant deux ans, j'ai apporté le maximum de ma personne pour faire au mieux, dans l'intérêt de la commune, et dans une collaboration qui était totale et sans arrière pensée, mais peut être avec trop de spontanéité et de dynamisme.

Certains propos tenus à mon égard me démontrent que vous prenez ombrage de mon action et il est donc préférable que je rentre dans les rangs. C'est la décision que j'ai prise en toute sérénité et sans accès, comme vous pourriez le croire, de mauvaise humeur.

Je pense néanmoins que l'oeuvre, ou plutôt le travail que j'ai accompli aura été néanmoins constructif, mais qu'actuellement par le climat créé, il ne pourrait plus l'être.

En ce qui concerne la Tribune de Guillaumes, malgré mon retrait, je souhaite vivement que l'oeuvre commencée se poursuive néanmoins au mieux et que les abonnés de celle ci ne soient pas victimes de ces dissensions internes et qu'elle continue d'être le reflet du terroir Guillaumois. Je vous signale à toutes fins utiles que les encaissements depuis le mois de Février s'élèvent à 500.000 anciens frs et qu'environ trois cent mille doivent encore rentrer avant la fin de l'année.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes parfaits sentiments.

René Robert

P- S : bien entendu, je reste néanmoins au sein de l'assemblée municipale.

Je n'ai pas l'intention d'ouvrir une polémique avec le signataire de cette lettre d'autant plus que durant ces deux dernières années, il m'a apporté son concours efficace et souvent éclairé dans la gestion de la Commune.

Cependant, je tiens à rappeler qu'il existe une loi municipale qui donne au Maire tous les pouvoirs de décision; le rôle des adjoints étant limité aux délégations que le Maire veut bien leur consentir.

Il m'appartenait de faire respecter cette obligation de la loi et c'est la raison pour laquelle il y a eu des frictions entre M. ROBERT et moi-même.

J'espère qu'au sein de cette Assemblée, mes relations avec M. ROBERT seront ce qu'elles ont été dans le passé, En tout cas, c'est ce que je souhaite.

En ce qui concerne la Tribune de Guillaumes, je tiens à rendre hommage à M. ROBERT pour le dynamisme et la compétence avec lesquels il remplissait son rôle de rédacteur en chef.

Je regrette donc de perdre sa collaboration mais cependant La Tribune continuera car c'est une réalisation à laquelle je tenais depuis longtemps.

En effet, je rappelle pour ceux qui l'ignorent que cette initiative a été mienne et que c'est moi-même qui ait demandé à M. ROBERT de bien vouloir prendre en mains la parution de ce papier.

Je tiens essentiellement à la Tribune, en dehors de tout commerce même bénéficiaire pour la Commune, afin de me donner les moyens d'information devant la population de Guillaumes.

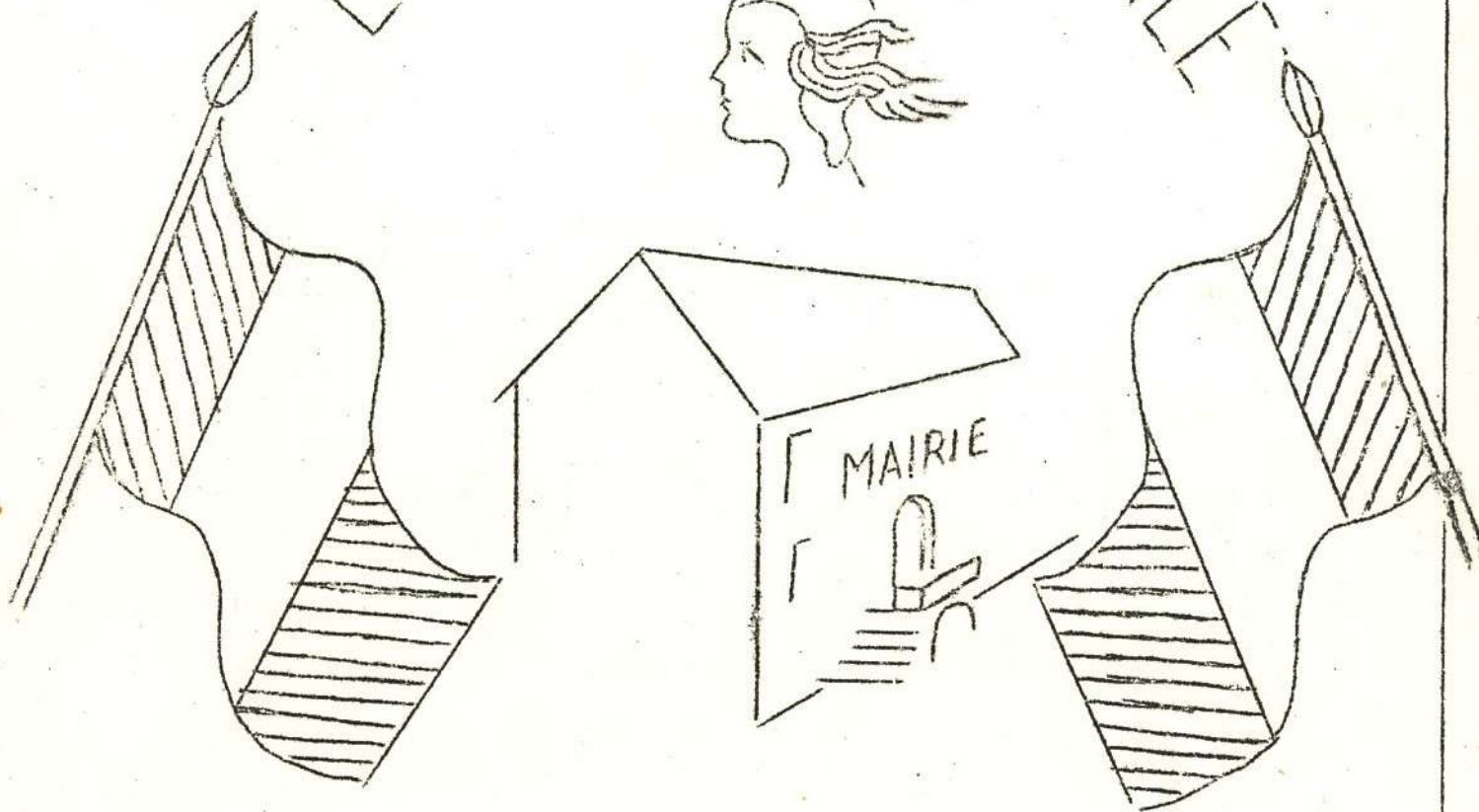
Et je suis certain que sa nouvelle présentation sera appréciée par ses lectrices et ses lecteurs même si elle est un peu plus sérieuse et austère.

M. D.

=====



LA VIE MUNICIPALE



De
Guilllaumes

AC

Depuis le dernier numéro, le Conseil Municipal s'est réuni deux fois (15 juillet et 21 août).

Et voici parmi les décisions prises par celui-ci, celles qui présentent un intérêt méritant d'être relaté.

ELECTRIFICATION DES ECARTS.

Le Conseil Municipal a été amené à voter sa part contributive dans la 9^o tranche des travaux exécutés par le Syndicat Départemental d'Electricité.

La quote-part de la Commune s'élève à la somme de 7.500 F.

Je rappelle que la part contributive ne représente que 15 % du montant total des travaux, le reste étant à la charge du département et de l'état.

L'exécution de cette 9^{ème} tranche est en principe imminente et à ce sujet je vous donne lecture d'une lettre que je viens de recevoir et qui m'a été adressée par M. BERGHAUD, Ingénieur-Chef du Service des Aménagements Ruraux :

Nice le 29 septembre 1967

Monsieur le Maire de
GUILLAUMES

OBJET : Travaux d'électrification rurale.

Monsieur le Maire,

En réponse à la demande de renseignements que vous avez bien voulu m'adresser à la suite de la réception de la copie de l'ordre de service adressé à la Société TRINDEL le 14 septembre 1967, je puis vous confirmer que les travaux de renforcement du réseau électrique de la RIBIERE seront bien exécutés au titre de la 9^{ème} tranche entreprise par le Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz. Il en sera de même pour l'alimentation des habitations de PESSIGAUD.

Ces travaux n'absorberont pas la totalité du crédit qui a été affecté à votre Commune, pour la réalisation des travaux d'électrification rurale. C'est la raison pour laquelle, il a été demandé à l'entrepreneur de procéder également au piquetage des travaux concernant la desserte de LARTON, comme le désir en était exprimé dans votre lettre du 8 Mai 1967 à M. GUINCHAMP.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments dévoués.

L' INGENIEUR,

Chef du Service des Aménagements
Ruraux

ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU HAMEAU DE VILLEPLANE.

Comme vous le savez déjà, la commune de Guillaumes a obtenu le concours financier de l'Etat et du Département pour une adduction d'eau devant desservir d'une façon conséquente le Hameau de Villeplane.

Je rappelle brièvement que le montant de ce projet s'élève à la somme de vingt millions d'anciens frs. Il suit son cours administratif normal puisque le Conseil Municipal a été amené à prendre les engagements indispensables en vue de la déclaration d'utilité publique.

Je pense que l'enquête aura lieu avant la fin de l'année et que les travaux pourront commencer au printemps 1968.

CONSTRUCTION DE GARAGES

Le Conseil Municipal, sur ma proposition, a été amené à approuver le compte définitif des travaux de cette construction. Le total général de la dépense s'est élevé à 87.848 frs.

VENTE DE TERRAIN

Le Conseil Municipal a décidé de vendre une surface de 50 m² de terrain communal à Madame DANIEL, épouse de notre regretté Ingénieur T.P.E pour supprimer une enclave communale dans sa propriété de Pessigaud.

Le prix de cette vente a été fixé d'un commun accord à la somme de 400 frs.

CLASSEMENT DE VALBERG EN STATION DE SPORTS D'HIVER ET D'ALPINISME

L'intérêt de ce classement n'échappe à personne car il permettra à Valberg d'être situé assez haut dans l'échelle des Stations de Sports d'Hiver Françaises.

C'est pourquoi au cours de la précédente réunion de l'Entente Intercommunale PEONE - GUILLAUMES, il avait été décidé de demander ce classement.

C'est pourquoi la Commune de Guillaumes comme celle de Péone a pris une délibération qui, vraisemblablement aboutira dans les délais les plus brefs, au résultat espéré.

Je tiens à rappeler que s'il existe des imperfections à Valberg, si dans l'avenir il sera nécessaire de créer des nouveaux aménagements, tels que piscine, patinoire etc... ce qu'il est convenu d'appeler l'infrastructure est pratiquement terminé à Valberg.

En effet, l'assainissement, la desserte en eau potable, la voirie, l'électrification, sont à un niveau que la plupart des stations françaises n'ont pas encore atteint.

C'est pour toutes ces raisons que ce classement ne doit souffrir aucune difficulté.

Ci-après le texte intégral de cette importante délibération.

Le Maire expose au Conseil Municipal que par lettre en date du 13 Juillet 1967, M. le Commissaire Général au Tourisme vient de nous faire connaître que les attributions en matière de classement des stations de sports d'hiver et d'alpinisme

du Ministère de la Jeunesse et des Sports, ont été transférés au Secrétaire d'Etat chargé du Tourisme.

En conséquence, il a paru nécessaire de soumettre aux différents départements ministériels intéressés, un projet de décret ayant pour objet de mettre en harmonie le décret du 28 Mai 1953 avec ce transfert d'attribution.

Cette information précise que les représentants de ces ministères ont donné leur accord à ce texte.

Il prévu qu'à titre transitoire, et pour une période de cinq ans, un certain nombre de stations seront classées automatiquement dès la publication du nouveau décret à condition qu'elles répondent sur le plan de l'accueil, de l'organisation de secours en montagne et de l'équipement touristique et sportif aux normes fixées par le décret du 28 Mai 1953 et de l'arrêté interministériel du 12 décembre 1955. Un délai de cinq ans leur est accordé pour se conformer aux exigences du Ministère des Affaires Sociales, (Santé publique) en matière d'assainissement ; si à l'expiration de ce délai, elles n'ont pas effectué les ouvrages nécessaires, le classement cesse de plein droit. La Station de Valberg est au nombre de celles dont le classement est envisagé dans ces conditions.

Toutefois, aux termes de la loi du 24 septembre 1919 et du décret du 4 mai 1920, le classement doit être demandé par le Maire de la Commune sur le territoire de laquelle se trouve la station.

Valberg intéressant territorialement les deux Communes de Guillaumes et de Péone; le classement sera demandé par les deux Conseils Municipaux.

En conclusion, le Maire propose à l'Assemblée de demander par délibération le classement de Valberg.

Ouï, l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1°) décide de demander à M;le Commissaire au Tourisme de bien vouloir procéder au classement de la station de Valberg.

2°) prend l'engagement d'effectuer s'il y a lieu, dans un délai de cinq ans, à partir de la publication du nouveau décret, les travaux d'assainissement nécessaires pour remplir les conditions exigées par le Ministère des Affaires Sociales (Santé Publique).

3°) décide d'étendre ce classement à l'ensemble du territoire de la Commune de Guillaumes.

4°) décide dans le cas où le classement précité englobant l'ensemble de la Commune ne pourrait être retenu, de fixer la délimitation territoriale de la Station, conformément au plan d'urbanisme de Valberg.

COMPTE ADMINISTRATIF

Le Conseil Municipal, présidé par le Doyen d'âge Mr Lucien ARNAUD, ainsi que le veut la loi, a adopté le compte administratif pour l'année 1966.

Il ressort de ce compte que pour la section ordinaire, l'excédent de recettes est de 2.808.51 F et pour les opérations extraordinaires un excédent de 62.000 F.

SOCIÉTÉ SCOLAIRE ET FORESTIÈRE.

Après une large discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité, a voté la délibération suivante :

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi d'une demande de subvention supplémentaire formulée par M. BEAUX, gérant de la Société Scolaire et Forestière d'un montant de 150 frs.

M. le Maire rappelle que dans le budget primitif, une subvention identique a déjà été allouée à la Sté Scolaire et Forestière.

Un large débat s'ouvre dépassant le cadre de cette demande de subvention duquel il ressort que l'existence de la Sté Scolaire et Forestière de Guillaumes n'a plus raison d'être, qu'elle ne rend pratiquement plus aucun service et que par contre, le terrain occupé par cette activité (terrain appartenant à la Commune) pourrait être judicieusement utilisé pour l'installation d'un jardin pour enfants, utile durant la saison estivale pour les familles séjournant à Guillaumes et ensuite pour le transfert du jeu de boules actuel, dont la situation présente, est gênante pour différentes raisons.

Ouï, l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide unanimement :

1°) de ne pas accorder la subvention demandée par la Société Scolaire et Forestière.

2°) de dissoudre cette Société.

3°) de prier cette Société de libérer le terrain le 31 décembre 1967.

4°) rend hommage au dévouement de M Charles BEAUX, qui, pendant de nombreuses années, a fait fonctionner cette pépinière.

VENTE DE BIENS COMMUNAUX.

Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, la délibération suivante ainsi que le cahier des charges de la vente éventuelle aux enchères des biens communaux précités :

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi d'une demande d'achat pour le petit bâtiment situé dans le terrain appartenant antérieurement à Madame Veuve LONG, et cadastré section G N° 242. L'acquéreur éventuel serait disposé à acheter cette parcelle et en plus, du terrain attenant à celle-ci situé sur la parcelle G N° 243.

Ouï, l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de mettre en vente la parcelle G N° 242 comprenant le bâtiment et en même temps la partie attenante à cette parcelle située dans la parcelle 243 à condition que la surface totale ne dépasse pas 800 m². Deuxièmement, de mettre en vente ce bien communal aux enchères publiques à la Mairie avec une mise à prix de 20.000 Frs.

En raison de la décision positive du Conseil Municipal; le Maire propose à celui-ci le cahier des charges suivant qui est adopté à l'unanimité.

CAHIER DES CHARGES

Art 1er.- Définition du terrain

Le terrain à vendre comporte :

1°) la parcelle N° 242; section G sur laquelle est implanté un petit bâtiment d'habitation. La superficie de cette parcelle s'élève à 182 m².

2°) Une portion de la parcelle G 243 d'une contenance de 618 m² environ, attenante à la parcelle 242 marquée sur le plan cadastral par une ligne au crayon rouge. Les limites plus précises seront faites par le document d'arpentage à la charge de l'acquéreur.

Art 2.- Prix

Le prix sera fixé par enchères publiques avec une mise à prix de 20.000 frs.

Les surenchères se feront à raison de 100 frs pour chacune d'elles.

Art 3.- L'adjudication aura lieu dans la salle de la Mairie aux bougies.

Art 4.- La moitié du prix d'adjudication sera versé immédiatement par l'adjudicataire entre les mains du Receveur Municipal et le solde dans un délai de un mois.

Art 5.- L'adjudication sera présidée par le Maire ou l'un de ses adjoints, en présence de deux conseillers municipaux, du Receveur Municipal et du Notaire, Me GILETTA DE ST JOSEPH.

Art 6.- La publicité sera faite selon les règles habituelles.

Art 7.- La jouissance de ce terrain sera immédiate au règlement définitif du prix d'adjudication.

Art 8.- La date d'adjudication sera fixée ultérieurement dès que les formalités administratives seront terminées.

ENTENTE INTERCOMMUNALE GUILLAUMES--PEONE.

Comme suite à une décision prise par l'Entente Intercommunale Péone-Guillaumes, le Conseil Municipal de Guillaumes, comme celui de Péone, a dû désigner des délégués pour représenter chacune des deux communes, au sein des futurs syndicats intercommunaux.

Pour le Syndicat d'assainissement, le Conseil Municipal de Guillaumes a désigné :

Comme délégués titulaires : M M DURANDY Maurice
ROBERT René

Comme délégué suppléant : GRAILLE Raoul

En ce qui concerne le syndicat des ordures ménagères, ont été désignés :

Délégués titulaires : M M DURANDY Maurice
GRAILLE Raoul

Délégué suppléant : ROBERT René

En ce qui concerne le syndicat de l'eau, ont été désignés :

Délégués titulaires : M M DURANDY Maurice
GRAILLE Raoul

Délégués suppléants : PONS Ernest
ROBERT René

15 AOÛT - FÊTE DE NOTRE-DAME

Le Maire exprime devant le Conseil Municipal ses félicitations pour tous les organisateurs et tous les participants de la fête du 15 août qui cette année, a remporté un succès particulièrement réussi.

Il se dispense de citer des noms et il demande au Conseil Municipal de bien vouloir s'associer à ses félicitations.

Par ailleurs, le Maire tient à informer le Conseil Municipal de la difficulté chaque année grandissante de cette organisation de la fête patronale. Les bonnes volontés sont plutôt rares et les difficultés de l'organisation retombent chaque année sur les mêmes personnes dévouées.

Ces difficultés reposent essentiellement sur le fait que la jeunesse sédentaire est relativement peu nombreuse à Guillaumes, et d'autre-part, aussi sur le fait très important que cette organisation présente chaque année des responsabilités d'ordre financier plus élevées en raison du prix demandé par les orchestres valables.

Dans ces conditions, le Maire estime qu'il y aurait lieu, tout en conservant son caractère traditionnel, de prévoir une organisation de la fête permettant son auto-financement par la création d'un bal payant.

Le Maire propose que ce bal ait lieu sur la place dit du Foyer Rural. Cette place, en effet, présente l'avantage d'être en dehors de toute circulation de véhicules, elle présente la facilité d'être clôturée facilement sans être obligé d'installer des barricades peu agréables à voir un jour de fête.

Pour la rendre tout à fait idoine au rôle de bal public, il conviendrait de la libérer de la présence du jeu de boules qui pourrait être avantageusement déplacé et installé sur le terrain de la pépinière, et d'autre part, l'amélioration de sa super-structure par un goudronnage fin et bien aplani donnerait certainement satisfaction aux danseurs et aux danseuses.

En outre, la construction prévue cette année d'une fontaine-abreuvoir public agrémenterait d'une façon très esthétique ce quartier du village.

Et enfin, la proximité du garage des sapeurs-pompiers faciliterait grandement l'installation et le fonctionnement d'un bar durant les séances de bal.

Où, l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ces perspectives.

AMENAGEMENT DU PRESBYTÈRE.

La Commune de Guillaumes ayant obtenu une subvention départementale de 2.985 frs, le conseil Municipal a voté sa part contributive pour un montant de 6.961 frs.

Mais à ce sujet, je dois faire remarquer que M. le Curé-Doyen a tenu à participer lui aussi à cet aménagement sous forme d'un don à la Commune.

De même, je tiens aussi à signaler que les frais d'installation d'un compteur électrique à Notre Dame de Buyei qui s'élèvent à la somme de 579,08 F ont été entièrement payés par M. l'Abbé MAUREL.

Le Conseil Municipal, adresse bien volontiers l'expression de sa reconnaissance à Monsieur le Curé-Doyen.

INAUGURATIONS DU 30 JUILLET 1967.

Le 30 Juillet a eu lieu à Guillaumes, l'inauguration par le Syndicat de Télévision présidé par M. Charles GINESY du réseau de télévision du Canton de Guillaumes.

Je ne veux pas revenir sur cette cérémonie à laquelle, tous les habitants ont assisté et qui a été largement rapportée dans la presse. Mais, ce même jour, a eu lieu à Valberg et à Péone, l'inauguration des dernières et récentes installations du réseau hydraulique.

Comme vous le savez, le maître d'oeuvre de ces travaux, était la Commune de Péone, en la personne de M. Charles GINESY et ces travaux ont été réalisés avec l'aide financière de l'Etat et du Département et aussi avec le concours financier des Communes de Péone et de Guillaumes.

J'ai donc personnellement assisté à ces manifestations aussi bien à Péone qu'à Valberg. J'ai été très satisfait de cette heureuse réalisation qui enlève pratiquement tout souci de desserte en eau pendant une période de cinq à dix ans.

Ainsi Guillaumes reprend sa place à Valberg et pour s'en convaincre, il n'est que de lire les deux plaques commémoratives.

M. D

XXXXXXXXXXXXXXXXX

LES TRAVAUX COMMUNAUX

FONDS SPECIAL D'INVESTISSEMENT ROUTIER - TRANCHE 1965

Ces travaux qui comportaient notamment, la reconstruction du Pont du Menuyer à Bouchanières, et la remise en état d'une partie de la chaussée du Chemin de Tireboeuf (ancienne voie des tramways) sont aujourd'hui achevés.

Le pont réalisé avec célérité par l'Entreprise PRATICO a été livré à la circulation au mois d'avril 1967. Tandis que durant le mois d'août, l'entreprise Charles MARTIN de Nice procédait au revêtement de la chaussée du Chemin de Tireboeuf. En ce qui concerne ce chemin il reste à l'heure actuelle, une largeur de 500 m environ à remettre en état. Ce qui se fera dès le printemps 1968, les crédits nécessaires étant inscrits à la tranche 1967 du F.S.I.R.

RECONSTRUCTION DE LA PASSERELLE SUR LE VAR.

Ces travaux sont actuellement terminés. L'Entreprise FASSI de Nice, les a réalisés avec conscience; suivant un planning rigoureusement suivi et dès les premiers jours d'août, les promeneurs pouvaient l'utiliser pour se rendre au quartier De là le Var.

Cet ouvrage en béton armé composé de 2 travées de 13 m chacune a une longueur totale de 31 m, une chaussée utilisable de 3 m de large ainsi que des trottoirs latéraux pour piétons de 1 m de large. Ces derniers protégés par un garde-fou en tubes profilés, ont été revêtus en asphalté rouge.

Ces travaux comportaient également la remise en état de la rue du Dauphiné, laquelle a vu disparaître le canal d'arrosage, la

longeant sur le côté sud, celui-ci ayant été remplacé par une canalisation souterraine en tuyau de ciment. De plus, elle s'est vu redressée et également élargie côté Nord, grâce à la compréhension des riverains qui ont bien voulu céder gratuitement une bande de terrain à cet effet.

Les travaux de bitumage exécutés par l'Equipe locale des Ponts et Chaussées et les employés communaux, sont à présent terminés et l'en semble est du plus heureux effet.

ASSAINISSEMENT

RESEAU D'EGOUTS DES PLANS ET PESSIGAUD

Ces travaux confiés après adjudication publique à l'Entreprise PRATICO, sont actuellement en cours. Le collecteur secondaire n° 1 qui le long du C.D 28 (route de Valberg) desservira les riverains depuis l'immeuble des Ponts et Chaussées jusqu'au Pont du Tuébi est en bonne voie de terminaison. A noter qu'une canalisation en fonte de 80 mm a été posée également pour la desserte en eau potable.

Les travaux se poursuivent à l'heure actuelle sur le collecteur principal depuis le Pont du Tuébi jusqu'à la Chapelle de Ste Claire, le long de la Route Nationale 202.

Nul doute qu'à cette cadence, les poses de canalisations et construction de regards seront fortement avancés d'ici la mauvaise saison.

R.G

Merci au Service de l'Equipement (Ex-Ponts et Chaussées)
pour la conduite méthodique de ces différents travaux.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

D E U I L

Cette relation de la Vie Municipale se termine bien tristement.

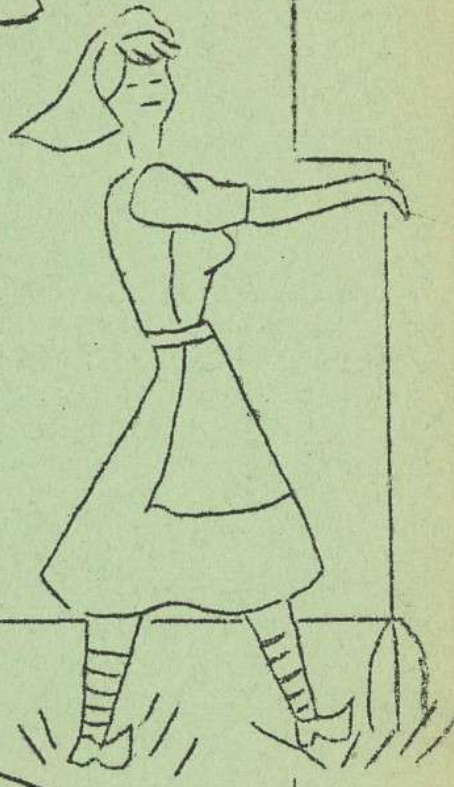
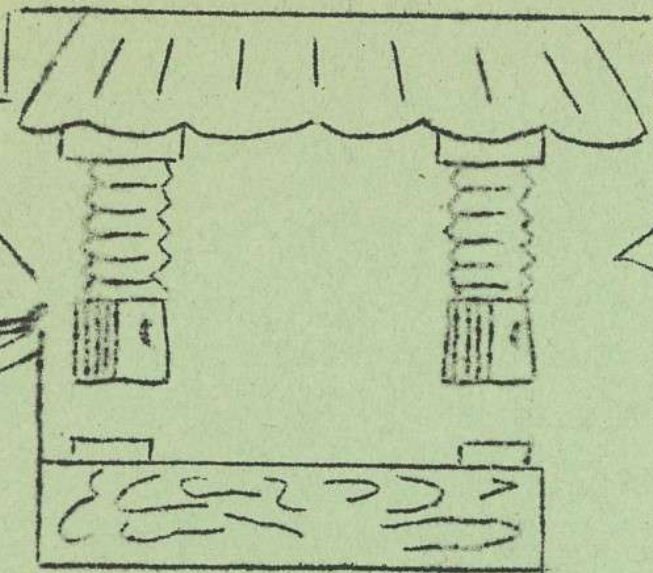
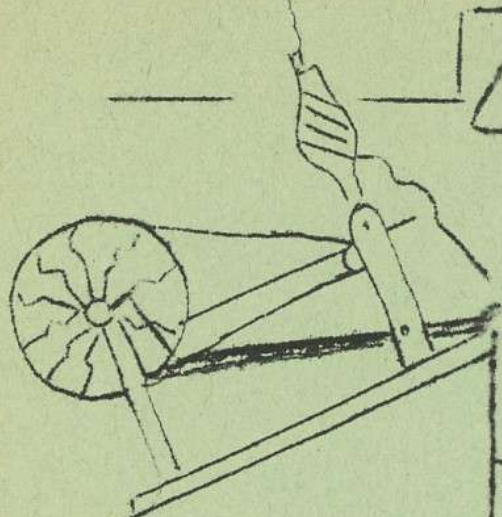
Le Conseil Municipal est en deuil. En effet, notre doyen Monsieur Lucien ARNAUD vient de perdre, après une courte maladie, sa chère épouse.

J'en suis d'autant plus ému que je l'avais vue, il y a une quinzaine de jours chez elle, pleine de gaieté et avec un regain de santé.

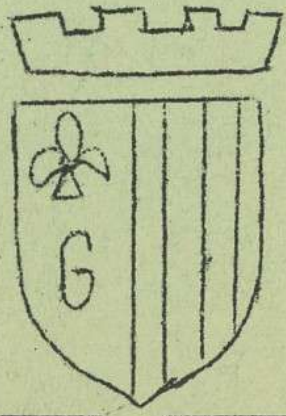
Les obsèques ont été célébrées jeudi 5 octobre en présence de la famille, de fidèles amis, et d'une importante délégation du Conseil Municipal.

Pour moi-même et pour tout le Conseil Municipal, j'adresse à Monsieur ARNAUD et à sa fille Gisèle, l'expression de notre sympathie très vive et de nos condoléances émues.

Le Maire.



EVOCATION DU
Ferroiz



A.C

EXTRAIT DU LIVRE DE DOMINIQUE DURANDY

" MON PAYS 3

Chronique TOURRETTE-DU-CHATEAU : La Vengeance du Duc

Une route étroite, difficile et médiocrement entretenue, conduit de Gilette à Tourette-du Château. Elle grimpe.... elle grimpe... s'essouffle.... paraissant vouloir prendre d'assaut l'impassible Mont Vial dont la haute falaise grise, brunie ça et là par des touffes d'arbustes rabougris, porte sur sa crête dentelée un mince ourlet de neige blafarde. De temps en temps, une ferme misérable avec quelques cultures plaisemées, des petits bois de pins de maigres pâturages où vagabondent des chèvres nerveuses au poil en désordre, puis des marnes désolées, des terres couleur de cendre comme on entrouve dans les campagnes de Sienne. La nature ne sourit guère dans ces parages, elle est avare de ses dons, se montre plutôt en haillons que parée de fleurs et de brocards. Mais le paysage prend, de cette âpreté même du sol, une grandeur sauvage, une saveur de décor fantastique, propice aux histoires dramatiques et aux aventures guerrières.

A mesure qu'on s'élève, le village de Gilette semble s'enfoncer dans une sorte d'entonnoir formé des montagnes environnantes, et la vallée de l'Estéron se creuse en un gouffre terrifiant, au fond duquel la rivière met un lumineux filet d'eau bleutée. En même temps, le formidable massif du Cheiron monte sur l'horizon, vers l'ouest, étalant superbement ses croupes rebondies carapaçonnées de neiges scintillantes, prenant l'aspect, durant les mois d'hiver, de ces orgueilleuses montagnes du Tyrol ou de Suisse au coeur de glace et aux avalanches meurtrières. De l'autre côté du Var, des villages pimpants se révèlent dans leurs vêtements d'oliviers et de vignes, la Roquette, Levens... Plus loin, au seuil du pays de Nice, Colomars où commence le terroir de Bellet, Aspremont dans son décor de pierres...

L'auto halette quelque peu, fume rageusement. Toujours plus haut !.... Elle cambre ses reins d'acier et redouble d'efforts... Un minuscule village apparaît sur une butte rocheuse gardée par un précipice ressemblant à une muraille. Les maisons se profilent en masse grise sur le bleu du ciel et le mont Vial dressé derrière elles un large écran qui les protège contre les vents du nord... C'est Tourette du-Château.. On y atteint enfin et la voiture s'arrête au seuil du pays près de l'église, dont le clocher blanchi de neuf et encapuchonné de briques vernissées met une note juvénile, presque gaie dans le paysage morose.

Le village ?... Indigent, à peu près vide, des maisons râpées, aux fenêtres desquelles séchent des jambons et des guenilles familiales. Une rue en escalier durement pavée, dessert ces demeures misérables dont quelques unes gardent, en témoignage d'un passé plus heureux, des portes en ogive et des soubassements de belle pierre. Dans une sorte de carrefour, une fontaine ornée d'un R.F. loyaliste verse avec colère par deux robinets accouplés une eau claire, glacée, que les vaches et les gens se partagent fraternellement... La Mairie n'a rien de solennel. La maison commune est aussi minable que celle des particuliers, et le seul ornement de sa façade fruste est le cadre réglemen-

taire dans lequel trône le Journal officiel des Communes. Derrière le grillage, la prose administrative attend patiemment qu'on vienne la déguster. Je m'approche et je lis quelques-uns des renseignements offerts à la méditation des habitants : "Le danger des puces en temps d'épidémies. Empoisonnement par les gâteaux à la crème. Débouchés pour divers produits alimentaires en Egypte. Cours de la bonneterie dans la région d'Odessa"...

Admirable sollicitude d'un Gouvernement attentif et prévoyant ! Comment n'aimerait-on pas la République qui sait ainsi donner aux plus humbles bourgs de France des renseignements aussi précieux ? Les puces La tarte à la crème... Odessa ... L'Egypte ! Etonnez-vous après cela que le régime pousse dans le pays tout entier d'aussi puissantes racines

Les naturels de Tourrette-du-Château ont-ils seulement regardé l'affiche officielle ? J'en doute fort. La méditation et la lecture ne sont point habituelles aux pauvres diables. Et ils le sont tous dans ce village, ou presque tous... Les poules semblent les plus favorisées. Elles vont partout, sans gêne et sans retenue, picorant de droite et de gauche, jusque dans le pauvre petit cimetière près de l'église, où l'herbe pousse tumultueuse au milieu de débris de toutes sortes, sous la protection d'une croix de fer rouillée.

Cependant, ce Tourrette si affaissé, dont quelques maisons déjà s'effondrent, a connu des jours plus glorieux. Jadis, les comtes de Beuil y possédaient un castel qui passait, à juste titre, pour une fortification presque imprenable. Et, le plus remuant de ces nobles seigneurs, Annibal Grimaldi, s'y réfugia pour fuir les représailles de Charles-Emmanuel, duc de Savoie.

On était au commencement du XVII^e siècle...

Annibal Grimaldi, gouverneur de Nice, ayant encouru la suspicion du duc, s'était retiré dans son comté de Beuil et cherchait à s'épauler d'une alliance avec le roi de France, afin de proclamer l'indépendance de ses terres. Mais son ennemi était habile autant que vindicatif. Il réussit à faire le vide autour du Comte de Beuil puis demanda au Sénat de Nice de le juger comme rebelle et traître. Une sentence de mort fut prononcée contre ce vassal audacieux et les troupes du duc se mirent en marche pour se saisir de sa personne. Annibal Grimaldi instruit du sort dont il était menacé, courut s'enfermer dans son château de Tourette, dont il savait la force militaire. Bâti sur un éperon tenant au flanc du mont Vial par une étroite langue de terre, il était gardé par des précipices naturels contre les tentatives venant de Gilette. Des fortifications puissantes le défendaient du côté de la montagne. Quatre cents soldats et un hardi capitaine, Rossignolo, étaient résolus à seconder le comte de Beuil dans sa résistance dernière.

Toutefois, les officiers du duc, se souciant peu d'enlever de vive force une place aussi difficile, comptaient plutôt sur la ruse et la trahison pour briser l'obstination de leurs adversaires. Toutes les fois que les comtes de Beuil avaient tenté d'échapper à l'omnipotence de leurs suzerains, ceux-ci s'étaient efforcés de les prendre par surprise, au besoin de les abattre par l'assassinat. En 1508, ils avaient soudoyé le barbier de Georges Grimaldi assiégé dans le château de Beuil, et ce serviteur félon s'était empressé de couper la gorge de son maître. Plus tard, voulant réduire un autre comte de Beuil, ils

l'avaient fait poignarder dans le château d'Entrevaux par son valet de chambre. La méthode était bonne, pourquoi ne pas en user encore ?

Rossignolo fut habilement circonvenu, les promesses et les menaces firent chanceler son ardeur belliqueuse. En même temps, des émissaires adroits effrayèrent la garnison, lui représentant l'inutilité de sa résistance et les dangers d'une lutte inégale. Le comte de Beuil s'aperçut bientôt qu'une oeuvre de trahison se tramait autour de lui. Vainement, il essaya de redonner confiance à ses soldats ébranlés. Ceux-ci laissèrent entendre qu'ils ne combattraient pas plus longtemps et que l'heure de la capitulation était proche.

Le comte de Beuil fut atterré. Il se voyait pris dans cette forteresse comme dans une souricière. Toute évasion était impossible et il avait tout à redouter de la colère froide et opiniâtre du duc de Savoie. Se confier à sa discrétion, c'était signer son arrêt de mort. Cependant, il espérait une intervention utile. Ses émissaires devaient avoir porté au Parlement de Provence la nouvelle du danger qui le menaçait. Son gendre, le comte de Bar, lui avait annoncé sa prochaine venue à la tête des troupes de secours. Quelques jours de répit suffiraient pour permettre à ses libérateurs d'arriver jusqu'à Tourette. Alors, le siège levé et la liberté reconquise, il pourrait guerroyer avec succès contre les troupes de Charles-Emmanuel, et assurer à nouveau, l'indépendance du comté de Beuil. L'infortuné Grimaldi dit tout cela à Rossignolo et aux soldats qui l'entouraient. Il leur parla avec amertume de sa situation désespérée, les suppliant de ne point l'abandonner, s'efforçant de les apitoyer sur son sort et de réveiller en eux le sentiment du devoir.

Ses efforts furent vains. La crainte possédait les soldats et Rossignolo, lui-même pressait le comte de Beuil de se soumettre sans retard. Alors, Annibal Grimaldi demanda un répit de deux jours, il promettait après ce délai de faire ouvrir les portes du château et de se confier à la générosité du vainqueur. Mais il gardait l'espoir secret que les secours attendus arriveraient à temps pour lui éviter la catastrophe qu'il sentait menaçante. Rossignolo fit donc connaître aux assiégeants la résolution prise, et ceux-ci, trop heureux de capturer sans risque le redoutable adversaire qui échappait depuis longtemps à la vengeance du duc, accordèrent sans difficulté la trêve demandée.

Ces deux jours d'attente semés d'espoirs toujours déçus furent pour l'infortuné comte de Beuil des heures de mortelle agonie. Des remparts du château il interrogeait l'horizon pour voir si les troupes du comte de Bar arrivaient pour le sauver. Ses regards anxieux fouillaient les montagnes de Provence et les chemins par où pouvaient venir les secours sollicités. On était en plein hiver. Les campagnes brûlées par le froid étaient couvertes de givre. Sur le massif du Cheiron des névés abondants mettaient comme de larges calottes argentées que le crépuscule faisait étinceler. Le mont Vial, qui gardait le château des vents du nord, portait une couronne légère de neiges éblouissantes, et, de l'Estéron voisin, montaient des brouillards glacés qui remplissaient de ouates épaisses le fond des vallées. Mais, par delà ces paysages désolés, Annibal Grimaldi apercevait la mer bleue, le rivage de Nice ensoleillé et tiède, les douces collines couvertes d'oliviers qui enserraient la place forte dont il avait été si longtemps le gouverneur énergique et où il ne rentrerait plus jamais.

Quel changement depuis ces jours heureux !

Il était alors respecté et redouté dans cette ville dont il avait vigoureusement assuré la défense. Si elle n'était pas tombée aux mains des Français du duc de Guise, c'était grâce à la vaillance de son épée. Maintenant, il était traqué dans une forteresse de montagne, banni du territoire de Nice, sa tête mise à prix. Et il était impuissant à se soustraire au sort qui l'attendait. Tous ses rêves d'ambition, son espoir d'asseoir définitivement la souveraineté de sa famille sur le comté de Beuil, tout cela croulait misérablement sous l'effort militaire du duc qu'il avait bravé. Les alliances concluses, les traités solennels, les amitiés promises ne lui servaient à rien. Son ennemi le tenait à sa merci et il le connaissait trop pour ne pas craindre son ressentiment. Charles-Emmanuel ne lui pardonnerait jamais sa fierté et son amour de l'indépendance. Il souffrait d'entendre rappeler que c'étaient les Grimaldi de Beuil qui avaient donné le Comté de Nice à la Maison de Savoie. En faisant disparaître Annibal Grimaldi il étoufferait les clameurs orgueilleuses de cette famille puissante qui osait lui tenir tête. Comme, t espérer dès lors en la clémence d'un prince opiniâtre et vindicatif, profondément blessé dans son amour-propre et soucieux de tarir la source même des révoltes qui agiaient le Comté de Nice.

La trêve prit fin sans que les assiégeants fussent inquiétés. Alors, suivant la parole donnée, Rossignolo fit abaisser le pont-levis et Annibal Badat, leur chef, pénétra avec ses hommes dans le château. Ils trouvèrent le comte de Beuil qui les attendait calme et résigné. De suite, on lui donna lecture de la sentence prononcée par le Sénat de Nice, et Badat lui annonça qu'il avait des ordres pour en assurer l'exécution immédiate. Annibal Grimaldi essaya de protester contre cette justice sommaire. Il voulait en appeler au duc lui-même, essayer de se justifier à ses yeux et mériter sa grâce. Mais la volonté de Charles - Emmanuel était formelle, le comte de Beuil devait subir sans retard le sort qu'on lui avait fixé. On lui permit seulement de se recueillir pendant les heures de la nuit qui suivirent la prise de Tourrette, et dès le lendemain matin on prépara le supplice. Le comte de Beuil ayant été assis sur une chaise à dossier, on lui passa une corde autour du cou. Et comme il avait dit; jadis, avec quelque fanterie : "qu'il préférerait mourir de la main d'un Turc plutôt que de reconnaître l'autorité de Charles - Emmanuel ", des esclaves musulmans, mandés de Nice durant les jours de trêve, serrèrent violemment la corde, et le comte de Beuil fut étranglé.

C'était le 9 Janvier 1621 !

Le cadavre fut ensuite suspendu par les pieds à la plus haute tour du château, afin que chacun pût voir comment s'accomplissait la vengeance du Duc de Savoie ! Ainsi mourut à 64 ans ce Grimaldi illustre et malheureux. Les méfiances peut-être injustifiées de Charles - Emmanuel l'avaient jeté dans la révolte et il s'était flatté de protections puissantes qui lui firent défaut. Il périt victime de sa fierté orageuse, de la jalousie inspirée par ses mérites et sa valeur, et aussi de sa trop grande confiance dans la parole du Roy de France. En l'écrasant, le duc de Savoie put asseoir sa domination définitive sur l'ensemble du comté de Beuil. Il partagea entre ses fidèles les dépouilles du vaincu, fit brûler à Nice, en effigie, le fils de son ennemi vaincu, le baron de Laval, qui avait fui en Provence. Et, pour que rien ne subsistât de sa détresse, il ordonna de renverser le château de Tourette où s'était jouée la dernière partie de ce

drame qui avait occupé pendant nombre d'années l'attention du Comté de Nice, des rois de France et des souverains d'Espagne.

*
* *
*

De ce drame lointain, il ne subsiste aucune trace à Tourrette. Le château a été démoli, rasé. C'est à peine si on rencontre quelques vestiges de murailles au sommet de la butte qui porte le village. L'herbe pousse sur l'emplacement de la demeure seigneuriale et les vieux du pays viennent y promener leurs rhumatismes, pendant qu'à côté d'eux les poules devisent familièrement comme chez elles. Cependant, les maisons de Tourette ont conservé de l'ancienne forteresse disparue une forme circulaire ; leurs murs s'appuient sur les assises des remparts dont on retrouve aisément les solides épérons de pierre taillée. Et, sur la façade d'une habitation toute proche du "Château", une tête grossièrement sculptée reproduit, selon une tradition populaire, les traits du malheureux Annibal Grimaldi.

... " Vous savez, on raconte cela, me dit une femme du pays, mais ce n'est pas vrai..."

A-t'elle peut que je trouve le " héros " trop laid ?

C'est possible, Il y a d'inconscientes vanités locales.

Le 15 AOÛT à GUILLAUMES

L'été est la saison des fêtes patronales. Guillaumes n'échappe pas à cette règle, et chaque année, célèbre Notre-Dame de l'Assomption, mais un Guillaumoïse dit " le 15 août " groupant dans cette seule date, trois jours, le 14, le 15 et 16.

L'été est pour lui nettement coupé en deux, il y a "avant et après" le 15 août. L'avant- 15 août, c'est la perspective d'une saison encore longue, c'est aussi la formation du comité et l'organisation de la fête.

Le 14 à midi, alors que l'on plante les derniers clous sur l'estrade destinée à l'orchestre, les mourtaïrets résonnent, le tambour défile accompagné du porte-drapeau et des hallebardiers (M. Charles a maintenant la joie de voir à ses côtés un petit tambour de 8 ans)...

La fête est commencée....

Cette année, c'était un jour férié et l'animation était encore plus grande qu'à l'ordinaire, d'autant plus qu'avait lieu en même temps, le concours de pétanque et le gymkhana automobile. Installés sur le bord de la route de Péone, les spectateurs pouvaient observer en toute sécurité, les voitures conduites, parfois trop nerveusement, par des conducteurs oublieux du parcours et du règlement. Le vainqueur fut Denis LARUE qui, à la fois calme et rapide, possédait les qualités sportives nécessaires pour remporter ce genre d'épreuve. Il se vit remettre la coupe NICE-MATIN par le Maire, le Docteur DURANDY.

Ensuite, eut lieu la réception de l'orchestre LUC-ANDRE, qui, pour la première fois venait animer notre fête. Sérieux et dynamiques, les musiciens qui le composaient, ont été adoptés à l'unanimité, et nous souhaitons les revoir encore à Guillaumes.

Ce sont eux, qui précédant les enfants munis de lampions, traversèrent la place en jouant, tandis que là-haut sur les murailles du château s'allumaient les feux de bengale qui donnent ainsi à ces ruines, une fois par an, un aspect irréel. Le centre d'attraction se déplaça ensuite du château vers le bal, la danse s'installa en reine sur la place de la Mairie, de nombreuses voitures affluaient de l'extérieur.

Le lendemain matin, c'était le grand jour le 15. L'étranger, qui réveillé par le tambour et les mourtaïrets, décorés d'une cocarde représentant la Chapelle de Notre Dame de Buyei, serait descendu sur la place aurait eu la surprise de découvrir un peu dans tous les coins, de grands bonhommes vêtus d'un pantalon rouge, d'une grande et lourde veste bleue d'un tablier blanc, la barbe autour du cou, le bonnet à poils sous le bras, trainant derrière eux, une énorme hache et entourés d'enfants curieux et apeurés. Si notre étranger, par hasard, avait demandé, à l'un de ces petits qui étaient ces hommes; il se serait entendu répondre par une petite voix indignée, "mais ce sont les sapeurs, voyons". Quels sapeurs? Il aurait enfin compris, au moment où les cloches se sont mises à sonner, où les sapeurs se sont rassemblés; le bonnet sur la tête, la barbe en bonne place, et sous les ordres de leur chef, ont accompagné la procession qui se rendait au Monument aux Morts avant de se diriger vers la Chapelle de Notre Dame de Buyei.

Pendant ce temps; un enfant de chœur était parti en avant-garde afin d'aller ouvrir la grand porte et surtout d'aller sonner la cloche de Notre-Dame.

C'est toujours une grande joie le matin du 15 août pour un enfant que de monter le long de l'escalier de bois qui mène à l'étroite et noire ouverture par où l'on accède aux combles de l'église; De là, tête baissée, pliant les genoux, il rentre dans le clocher, grimpe une échelle aussi vieille que les murs, s'assoit sur une planche étroite et découvre les prés, la digue, les rochers environnants, des Roberts jusqu'à Ste Claire, il entend les mourtaïrets qui signalent le passage de la procession sur le pont du Tuébi et attend le battant de la cloche à la main, qu'apparaissent là-bas, à l'entrée de la digue, les aubes blanches et rouges des autres enfants de chœur qui précèdent les statues vacillantes.

Il peut enfin se mettre à sonner.

De son poste élevé, il est très bien placé pour voir la longue file des fidèles passersous les peupliers et prendre la petite route qui conduit à la chapelle; il ne l'entrevoit plus ensuite que par instants entre les branches qui couvrent le chemin trop rapide pour les porteurs de statues. S'il abandonne un moment la contemplation de la procession pour se retourner et regarder de l'autre côté, il voit, juste au dessous de lui, les Sapeurs (venus eux en camion), qui un verre de vin dans la main, un morceau de fougasse dans l'autre, prennent des forces pour la suite des opérations.

Les voilà qui se dirigent vers la porte de l'Eglise, font la haie sur les marches que gravit lentement la procession... la messe commence... tous voudraient entrer et voir mais la nef ne peut contenir suffisamment de monde. Certains s'assoient sur le parvis; d'autres se pressent sur la porte, ils doivent se contenter d'entendre résonner sous les voûtes, les chants, les sermons entrecoupés de "présentez hache" ou de "hallebardiers croisez" en attendant le retour (de nouveau, en procession) sous le chaud soleil de midi.

Encore des mourtaïrets, toujours les sapeurs, l'enfant de chœur est descendu de son clocher, il a refermé les portes? C'est l'heure de l'apéritif d'honneur servi dans l'enceinte du bal. Après les discours d'usages et une hécatombe de bouteilles, les rues se sont vidées, la chaleur et l'appétit sont devenus les plus forts.

L'animation a repris au moment des vêpres, après lesquelles a commencé la bravade. Le but de la bravade est sans doute de rendre les honneurs aux notabilités du village, mais c'est malgré tout à ce moment que la fête jusque là religieuse avec la messe et les vêpres, officielle avec les discours et l'apéritif, devient une fête de famille? les bonnets à poils s'inclinent de plus en plus sur les têtes des sapeurs en même temps que l'alignement se fait moins rigoureux; les ordres sont toujours obéis certes, mais un peu à retardement. La fatigue est là, on l'oublie. Le tambour-major entre deux verres de vin, fait danser la grand-mère de 80 "quinze août". M. Charles se joint aux musiciens de l'orchestre; on part à l'assaut de l'étape suivante aux cris de "Sapeurs, à l'abreuvoir".

D'abreuvoir en abreuvoir, nos soldats arrivent, dans l'enceinte du bal, et là ils s'acquittent d'un dernier et agréable devoir "la première danse". Les bonnets et les barbes vont retomber dans les cartons.

Le 15 août est redevenu une fête comme les autres. On danse..

Les festivités ont pris fin dans la nuit du 16 au 17. Il restait à démonter le bal, à tout remettre en place.

Que de remua-ménage a causé le 15 août!

FAUT-IL L'AIMER \$\$\$!!

Bien que le Maire au cours de l'apéritif ait adressé ses remerciements à toutes les personnalités présentes ainsi qu'à tous les artisans de cette fête, le Comité des fêtes, de son côté, tient aussi à remercier tout d'abord le Maire et ensuite
Monsieur GINESY Charles, Conseiller Général,
Monsieur CLERICY, Député des Alpes-Maritimes,
Messieurs les Maires du canton et leurs Adjoints,
Messieurs les artisans de la fête,
Monsieur le Doyen MAUREL, Curé de Guillaumes,
Monsieur l'Abbé ACQUILINA, Vicaire,
Monsieur Henri GRAILLE qui, avec ses moutaïrets, donne le signal de la fête,
Monsieur Charles CESAR, Tambour et son Adjoint Philippe;
Les Sapeurs Messieurs, THOMEL, BLANC, FARFALLINI, TOCHE A, BAULEO, VIANT, MURRIS, PICHE A, FOURNIER J et son cousin,
sans oublier Jeannot GILLOUX, qui leur fournit les costumes d'époque, les hallebardiers, les employés municipaux, Mme Génin et Messieurs TROUCHE et BRUN,
Messieurs ROBERT Equienne et LOUIQUY Eugène, qui se sont chargés bien volontiers du concours de boules,
Messieurs PONS Ernest, BAUDOIN René, PONS Clément qui se sont dévoués pour le transport des sapeurs et du Comité.

SPORT GUILLAUMOIS

Une grande activité sportive a régné cet été sur le terrain municipal des Plans aménagé en aire de football.

Trois à quatre fois par semaine, des sportifs mariés ou célibataires, des enfants plus jeunes, mais plein d'entrain, se rencontraient sur le coup de six heures, pour taper dans le ballon rond. Des liens nouveaux se créèrent entre tous.

De ces nombreuses parties d'entraînement naquit une équipe qui se mesura à celle des localités du canton.

Par deux fois, Guillaumes a battu la colonie des Launes (au chef-lieu et aux Launes) notre équipe écrasa celle de Péone avant de se faire battre de justesse à Valberg. Mais le clou de la saison fut un match qui se déroula à Guillaumes, devant une nombreuse assistance et qui opposa deux équipes de Guillaumes, une formée de jeunes et l'autre de moins jeunes et cette rencontre si elle connut un vainqueur et un vaincu, fut surtout l'occasion de passer un agréable après midi.

Toutes les années, le terrain des Plans connaît une activité sportive en été, mais jamais autant de Guillaumoïses n'y furent réunis, dans le goût du football, jamais l'ambiance n'y fut plus chaude jamais l'ardeur et l'amitié plus grande et ce, malgré des installations précaires. Pour peu que celles-ci soient améliorées notre ville pourra rivaliser avec les cités voisines.

Espérons que la Municipalité aidée par les pouvoirs publics pourra enfin rivaliser un véritable terrain de jeux et de sports digne de notre chef-lieu.

Un groupe de Jeunes guillaumoïses.

La rentrée des classes

L'automne, cette belle saison, où les arbres changent de parure, n'est guère appréciée des écoliers car l'automne signifie pour eux fin des vacances et rentrée des classes.

Dans l'imagerie populaire le retour à l'école s'accompagne de la pluie, du vent et du ciel gris. Mais cette année, pour le 25 septembre, le soleil brillait, le ciel était bleu et la seule pluie était les larmes versées par les trois ou quatre enfants qui rentraient pour la première fois à l'école.

Pour les anciens, le seul regret était de voir les futurs lycéens, encore en vacances, s'amuser, courir et faire du vélo.

Mais ils avaient le plaisir de retrouver le même maître et la même maîtresse Monsieur et Madame GIRIBONE.

Il est bon pour les enfants d'être suivis durant leurs études par les mêmes enseignants. Cette continuité dans la méthode, ne peut être que profitable aux succès scolaires.

Cette année la Municipalité de Guillaumes a poursuivi son effort dans la réfection des bâtiments de l'école. A cet effet, de nouveaux W.C ont été installés. Les travaux de maçonnerie ont été effectués par l'Entreprise BARTHELEMY de Daluis et la pose de deux nouvelles cuvettes et de deux urinoirs par M. FRUSTA, Plombier à Guillaumes.

De plus, pour venir en aide aux familles, les livres scolaires sont prêtés gratuitement. Cette mesure sociale ne peut qu'améliorer les conditions de travail.

Donc, il ne reste plus aux écoliers Guillaumoïses qu'à bien travailler pour faire honneur à leurs maîtres et à leur village et surtout pour réussir leurs études.

La TRIBUNE souhaite à tous les écoliers et à leurs maîtres un bon travail et beaucoup de succès.

o o o o o o o o o
o o o o o o
o o o o o
o o o
o

==
== NOUVELLES FAMILIALES ==
==

SUCCESSIONS UNIVERSITAIRES -- Ont été brillamment reçus aux divers examens de faculté

Bernard GRAILLE (Premier certificat de licence italien) Christiane PASSERON (certificat d'études scientifiques) Jackie ROUX, (certificat de philosophie et de grammaire) Jean-Claude VOSGIEN, (certificat de chimie) Marguerite CASALENGO (certificat d'études scientifiques).

Nos sincères félicitations à ces étudiants.

SUCCESSIONS AUX ESAMENS SECONDAIRES.

Nos félicitations à André RAVEL fils de M et Mme RAVEL Joseph Conseiller Municipal de Guillaumes pour sa réussite aux épreuves du baccalauréat (sciences expérimentales)

Félicitations également à Nicole, fille de M. et Mme Maurice DURANDY, Maire de Guillaumes pour sa réussite au baccalauréat avec mention bien,

Félicitations aussi à PENNA Marie Andrée pour sa réussite au baccalauréat (sciences expérimentales) et à CASALENGO Jean-Louis pour son succès au baccalauréat Série Maths technique.

Nous félicitons aussi Dominique, fille de M. et Mme Maurice BELLEUDY, hôtelier et conseiller Municipal de Guillaumes pour sa réussite au B.E.P.C.

Félicitations à Joëlle ARNAUD et Jean-Jacques JAUBERT de St-Martin d'Entraunes pour leur succès au B.E.P.C ainsi qu'à Denis ANDREIS, pour le succès au Baccalauréat (section philosophie).

Succès au Brevet de technicien en électrotechnique de Georges TOCHE de Villeneuve d'Entraunes, fils de M. et Mme Lucien TOCHE.

EXAMENS DES C.A.P. Ont été reçus :

Jean-Pierre RASSENEUR, serrurier ; Jean GRAILLE, peintre sur voitures, Christian LARUE Ajusteur.

Max BRUN, élève au C.E.T des Eucalyptus a obtenu le prix d'excellence.

ADMISSION EN SIXIEME SANS EXAMEN Sont admis :

Régine ROBERT, Claudine ABELLO, Catherine GRAILLE, Jacques LAUGIER, Christian NICOLAS, Philippe SAINT GRATIEN.

Nos félicitations à ces élèves studieux et à leur instituteur Monsieur GIRIBONE.

Nous avons appris aussi avec joie le succès de M. Patrick MAUNIER, fils de Mme et M. Marcel MAUNIER, Institutrice à Daluis au C.E.T de Grasse (section électricité).

DISTINCTIONS

Dans l'intimité, au sein du Conseil Municipal, Monsieur Maurice DURANDY, notre dévoué Maire de Guillaumes a reçu les insignes de la Légion d'Honneur. Nous l'en félicitons très sincèrement.

Nous avons appris avec joie que Monsieur René ROBERT, Adjoint au Maire de Guillaumes -Correspondant de NICE-MATIN, avait été décoré de la médaille de bronze du Dévouement.

Nous le félicitons pour cette décoration bien méritée.

Nous félicitons également Monsieur Armand NICOLAS, fils de Francis NICOLAS, exploitant Agricole à Sauze, qui a été fait chevalier du Dévouement social pour services rendus aux oeuvres sociales.

La décoration lui a été remise le jour de la fête patronale de St-Laurent.

FIANCAILLES.

De St-Martin d'Entraunes, nous avons appris les fiançailles au Fugeret de Alain LIAUTAUD fils de M. et Mme Norbert LIAUTAUD, premier Adjoint avec Melle Liliane ASTREOUD, secrétaire à Nice.

Toutes nos félicitations.

NAISSANCES

Avec joie, nous avons appris la naissance à Nice le 1er juillet de Gilles fils de M. et Mme CAPRONI, Agent E.D.F à Guillaumes.

Au foyer de M et Mme Yves ROBERT, la naissance de Christian, petit-fils de M. Etienne ROBERT et de M. Félix BELLEUDY, Guillaumoises d'origine et nos hôtes fidèles de l'été.

A Nice est né Cécile, fils de M. Jacques CHIAPPARI et Jocelyne LEA de St-Martin d'Entraunes.

Meilleurs voeux aux nouveaux nés et félicitations aux parents et grands parents.

MARIAGES

De nombreux mariages ont eu lieu depuis la parution de la dernière Tribune :

Melle Monique TOCHE avec M. Charles BONETTI à Nice

Melle Renée TOCHE avec M. Joseph MARCHIO à Nice,

toutes deux petites filles de Mme Alexandrine BELLEUDY

Melle Violette ROBINSON avec M. Raphaël MASINI le 24 Juin 1967

Melle Mireille BERWICK avec M. Paul BARRAL le 15 Juillet à Reims

Melle Marlène MOUTTE avec M. Jean Pierre DROUIN, moniteur de ski, le 20 septembre à Valberg

Melle Michèle CALDEI d'Entraunes avec M. Gérard FORESTIERO.

Melle Laurette PAUL avec M Bernard NICOLAS, le 3 Juillet à Sauze

Melle Flavie ZANITCHI avec M. Marcel ARNAUD, le 30 Septembre à Villeneuve d'Entraunes

Melle Paulette ASTIER, Employée des P.T.T, fille de Mme Madeleine ASTIER, avec M. Etienne DELPUI le 7 Octobre à Guillaumes

Nos meilleurs voeux de bonheur à ces jeunes foyers.

Nous apprenons les prochains mariages de Mardel PONS et de Jeannine TOESCA le 21 octobre à Saorge et de Denis LARUE et de Célestine GIORDANENGO, le 23 Octobre à Guillaumes.

La TRIBUNE adresse ses félicitations et ses meilleurs voeux de bonheur à ces futurs époux.

D E C E S

C'est avec infiniment de peine que nous avons appris le décès survenu à Nice de M. Victor BARET, Ingénieur au Service du Génie Rural, à l'âge de 65 ans.

Cet homme de bien avait su s'attirer l'estime de tous les Maires du Canton. Nous lui devons l'étude de nombreux projets = adductions d'eau, assainissement.. le dernier pour Guillaumes fut les garages municipaux. En récompense de tous les services rendus dans le monde rural, il avait été décoré de la Croix d'officier du Mérite Agricole.

Il était heureux de venir chaque année passer les mois d'été à Guillaumes au milieu de ses concitoyens et amis.

Ses obsèques ont eu lieu à Nice. La Municipalité de Guillaumes était représentée par M. René ROBERT Adjoint et M. Ernest PONS, conseiller Municipal. Etaient présents aussi M. Charles GINESY, conseiller Général et M. PAPOCCHIA de l'Office du Tourisme.

Une messe a été célébrée à Guillaumes à laquelle participait toute la population.

Puissent toutes les marques de sympathie atténuer la douleur de son épouse, de son fils Jean-Louis à qui nous présentons nos sincères condoléances ainsi qu'à tous ceux que ce deuil a frappés.

Le 15 septembre, s'éteignait dans notre Commune, M. Edmond REY à l'âge de 79 ans. Le regretté défunt avait été instituteur à ses débuts à Guillaumes.

Bon maître d'école, il fut récompensé par les palmes académiques.

A sa retraite, il continua à oeuvrer pour les instituteurs retraités dont il était le Secrétaire Départemental.

Chaque année en juin, il revenait dans notre pays qu'il aimait, où, par ces bons conseils, il avait su s'attirer l'estime générale.

Ses obsèques ont eu lieu à Guillaumes en présence de la population et l'inhumation au cimetière de Caucade.

A Madame REY, son épouse, à ses enfants et à tous ceux que ce deuil atteint nous présentons nos condoléances.

Nous avons appris avec émotion le décès survenu à Nice de Madame Veuve François LONG née DEBRAY, âgée de 70 ans.

Elle était la mère du Docteur Pierre LONG, conseiller Municipal de Guillaumes.

Nous lui présentons ainsi qu'à tous les siens, nos vives condoléances.

Nous présentons nos condoléances à M. et Mme CHAMP, notre Chef de Gendarmerie, du deuil qui vient de les frapper en la personne de M. Fernand DAVRIU, père de Madame CHAMP, décédé à Volx à l'âge de 73 ans.

Nos condoléances également à M. BERMOND qui vient de perdre son frère Antoine âgé de 52 ans.

La population d'Entraunes a accompagné à sa dernière demeure Madame Veuve Marie LIAUTAUD, âgée de 78 ans, le 1er juillet.

A ses filles, ainsi qu'à tous les parents nous présentons nos sincères condoléances.

A l'approche de l'hiver, si vous aimez lire,
une bonne adresse : Votre Mairie.

La Bibliothèque centrale de Prêt, vient derenoveler le stock de livres mis à votre disposition gratuitement et dont voici la liste :

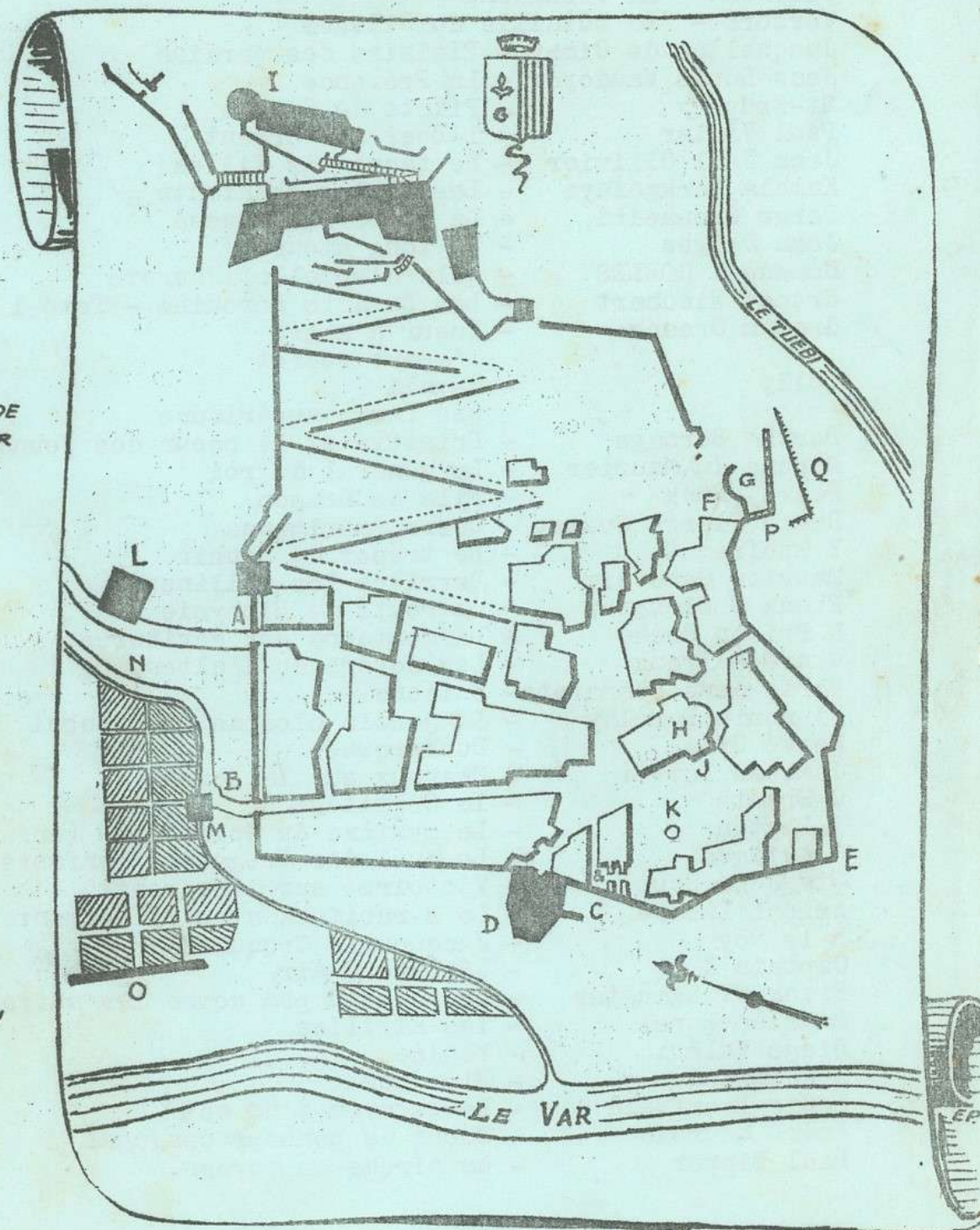
- | | |
|------------------------|---------------------------------------|
| Siménon - | Le Président |
| Vercors - | La bataille du Silence |
| Jacqueline de Cimay - | Plaisirs des jardins |
| Jean-Louis Vaudoyer - | La Provence |
| St-Exupéry | - Pilote de Guerre |
| Paul Vialar | - l'Eperon d'argent |
| Jean Paul Ollivier | - Le temps des filles |
| Kamala Markandaya | - Les sables chantants |
| Serge Groussard | è La femme sans passé |
| John Sedges | - Un long amour |
| Emmanuel ROBLES | - Cela s'appelle l'aurore |
| Ernest Wiechert | - Les Enfants Héromine - Tome 1 et 11 |
| Graham Greene | - Tueur à gages |
| | l'agent secret |
| Delly | - Magali |
| | une femme supérieure |
| Berthe Bernage | - Brigitte et le coeur des jeunes |
| Daphné du Maurier | - Le général du roi |
| Pearl Buck | - Fils de Dragon |
| Renée Pierre Gosset | - Chers Amerloques |
| Y Maufret | - Le trésor du Menhir |
| Maurice Genevoix | - Derrière les collines |
| Frank G Slaughter | - La route de Bithynie |
| R Frison Roche | - La montagne aux écritures |
| André Malraux | - Les noyers de l'altenberg |
| Marie anne Desmarests- | Saisons |
| Florence Barclay | - Le jardin clos de Crhistobel |
| Hervé Gras | - Dunkerque |
| Jacques Perret | - Cheveux sur la soupe |
| C Bronté | - le Sortilège |
| E Blyton | - Le mystère du Golfe Bleu (enfants) |
| M Artigue | è Le duel des Frégates (enfants) |
| Sir John Haut | - Victoire sur l'Everest |
| Amiral Lacaze | - Le carabianca avant l'Herminier |
| E le Roy | - Jacquou le Croquant |
| Captain X | - 2° Bureau Air |
| Frank G. Slaughter | - Un médecin pas comme les autres |
| Maurice Bezel | - les alpilles |
| Diégo Valéri | - Venise |
| E R labande | - Florence |
| Louis Bromfield | - Le cabaret d'un soir |
| André Maurois | - Cours de bonheur conjugal |
| Paul Eipper | - Un cirque en voyage. |

PLAN DE LA VILLE & DU FORT DE GUILLAUMES

VIGUERIE DU COMTÉ DE PROVENCE

Légende de la Ville

- A. PORTE ST. JOSEPH
- B. PORTE DU MOULIN
- C. PORTE DE FRANCE
- D. PRISON & CORPS DE GARDE
- E. Emplacement de la TOUR emportée par le TUÉBI.
- F. MAISON DU ROY
- G. LATRINE
- H. PAROISSE
- I. DONJON
- J. CLOCHER
- K. PUIT
- L. CHAPELLE ST. JOSEPH
- M. MOULIN
- N. CHEMIN DE PIÉMONT
- O. DIGUE
- P. FLANC & GALERIE
- Q. BARRICADE
- R. PRISON



(DOCUMENT ARCHIVES COMTÉ DE PROVENCE)